

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Confiscation-du-conflit-Tracking-prospectif-coercitif-ou-la-repression-Smart>

Dossier : « Plateformes, surveillance et postpolitique  
dans la cybersociété »

# **Confiscation du conflit : « Tracking prospectif-coercitif » ou la repression « Smart »**

- Cybersociété -

Date de mise en ligne : mercredi 14 mars 2018

## **Description :**

Confiscation du conflit : « *Tracking* prospectif-coercitif » ou la repression « *Smart* »- Diego Llumá

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

« Dans chacun des cas nous allons aller les chercher, je le dis très sérieusement pour qu'on ne prenne pas cela à la légère » [1], a déclaré le ministre de Sécurité de la Nation, Patricia Bullrich en annonçant l'arrestation de personnes qui avaient diffusé des propos offensants contre le président Mauricio Macri à travers les réseaux sociaux [2]

Dans plusieurs cas enregistrés entre 2016 et 2017, la même mécanique fut appliquée : la Police fédérale identifie des posts injurieux, établit une plainte judiciaire pour « intimidation publique » et arrête les titulaires des comptes twitter. Dans une phase postérieure, de dénonciation publique [3], les données des filatures des détenus et les procès verbaux des présentations judiciaires remontent vers les réseaux sociaux personnels de la ministre, pour sauter de là aux médias orthodoxes.

Cet article est un apport à la dissection de cette stratégie que je dénommerai de « *tracking* [4] *prospectif - coercitif* ». Ou, en empruntant une formule de Frédéric Martel, « répression *Smart* » [5]. Mon hypothèse centrale est que la récurrence de ces cas parle d'un système de surveillance étatique dans les réseaux sociaux qui est la manifestation d'un glissement stratégique du gouvernement sur la politique de la sécurité en faveur des tactiques policières de répression du désaccord provoqué sur le plan géopolitique cognitif-sémantique du cyberspace [6]. Les effets sociaux réels de cette entreprise dissuasivo-punitive restent en dehors de la portée de l'analyse présente. Cependant, on peut souligner que l'existence même de ce dispositif de nature cybernétique [7], basé sur des asymétries de connaissance et de pouvoir, est incompatible avec les règles qui devraient régler l'accord entre autorité et citoyenneté dans la démocratie. Comme l'a dit Michel Foucault après avoir mis cause le néolibéralisme : « *maintenant la sécurité est au-dessus des lois* » [8].

**Thoughtcrimes** [9] : Orwell anachronique

Le gouvernement de *Cambiamos* connecte, avec une certaine efficacité tactique, des stratégies punitives dans la sphère du cyberspace et dans d'autres territoires de protestation sociale et politique [10]. Dans des cas qui rendent compte de l'existence d'un système de *tracking prospectif-coercitif*, la récolte d'information, la judiciarisation et les détentions ont été menées par la même force : la Police Fédérale Argentine.

Alors entre en jeu ce que Eugenio Zaffaroni appelle « *processus de confiscation du conflit* », par lequel l'autorité s'identifie comme victime d'une action et s'adjuge la légitimité pour agir en réponse [11]

La structure que le pouvoir politique a chargé du « *listening* » de l'écosystème du social média, la « Division les Services Techniques Spéciaux, Bureau d'Intelligence Prospective », est la même que celle qui établit ensuite les poursuites judiciaires.

De cette façon une unité insérée dans la « culture d'anticipation », se constitue comme chaînon privilégié d'un nouvel espace bureaucratique de l'État pour l'identification et la poursuite pénale de personnes. Cette zone a comme objectif la capture de données *omnes et singulatim* [tous sans exception], manifestation d'un pouvoir individualisateur qui fait appel à des technologies de l'information et à la communication pour gouverner les individus de manière continue et permanente. Ces technologies ont institutionnalisé leur logique [12] dans la culture de la bureaucratie de l'État tout au long de ces deux dernières décennies et en banalisant (ergo, invisibilizando) leurs pratiques dans le bon sens [13].

Il est certain, cependant, que la nouveauté de cette prospective appliquée à la capture sur Internet de voix non souhaitées, se déploie davantage sur une continuité que sur une rupture dans la tradition des agences de sécurité argentines. La rationalité qui l'organise est celle du caractère exceptionnel [14]. Des raisons de nature supérieure à celles de l'État de droit (la sécurité nationale, en général) ouvrent la boîte de pandore de la théologie politique ; à

nouveau.

De cette façon, l'incertitude même de la criminalité organisée [15] s'est déplacée vers la politique, inaugurant une étape d'exceptionnalité digitale-réticulaire [16] et des solutions *Smart*, à l'intérieur de la tradition de contrôle de flux, ordre public et territoires de la PFA.

L'angle prospectif apporte la focalisation « de l'effort non pas dans la réaction devant certains événements produits, mais dans l'anticipation et la prise de mesures dirigées pour empêcher que les événements surviennent » [17]

Pour cette raison je soutiens que l'importation de prérogatives que la criminologie utilise dans la lutte contre des organisations illégales et son application à la surveillance d'opinions dans le cyberspace -pour plus désagréables que ces opinions pourraient résulter- pose de graves dilemmes au pacte démocratique.

Sous couvert d'arguments de prétendue neutralité technique, l'appareil policier plonge dans une dynamique politique animée par des stratégies de pouvoir, de divisions, de conflits et de contradictions qui doivent être abordées par la politique. Par décision des autorités, la Police fédérale reprend son caractère de « multigérant et garant de la gouvernabilité » [18] et finit au service d'une intelligence politique de faction.

Comme je l'ai signalé, il y a en cela la continuité d'un type de regard (moral) sur le désordre, le délit et la protestation politique [19]. La nouveauté est donc l'échelle de la dimension communicationnelle de la surveillance [20] étatique.

Les Forces de sécurité reçoivent une incitation depuis le sommet institutionnel pour recueillir autant de données que possible, dans le but de renforcer le système de contrôle, grâce, aussi, au fait que le régime de protection des données en Argentine est souple. Dans cette sphère, les normes ne réussissent pas à s'imposer aux pratiques et aux dynamiques concrètes du pouvoir. Ainsi, s'intègre aux arsenaux des forces de sécurité une surveillance « *soft* » (sémantique, culturelle) hybridée avec une surveillance plus « dure » (des structures « spéciales » d'intelligence dans la Police fédérale).

La stratégie qui complète la stratégie punitive consiste à publier des avertissements depuis les comptes personnels de la ministre et à les amplifier à travers des médias traditionnels qui continuent à être ceux qui évaluent, en dernier ressort, socialement l'information.

Comment doit être lue l'épithète ministérielle de l'époque ? Dans un registre de dissuasion [21] de sceau autoritaire traditionnel ? Comme une coercition de type nouveau ? Cette stratégie : inhibera-t-elle l'action ou stimulera-t-elle la résistance à travers des pratiques sociales qui préviennent l'attribution de responsabilité ? Quelle sera la portée des tactiques de négociation des citoyens avec l'État devant la stratégie du *tracking* prospectif-coercitif ?

### **C'est la communication. IMBÉCILE !**

Le gouvernement national se préoccupe des risques de l'escalade depuis les réseaux sociaux. C'est pourquoi il a hiérarchisé l'unité d'intelligence spécialisée de la Police fédérale après avoir installé une structure dans la résidence présidentielle d'Olivos. Mais le centre du *tracking prospectif-coercitif* décrit est plutôt la visualisation didactique du mécanisme de surveillance. L'exposition des individus est le cœur de la dissuasion.

Dans cette phase de mise en spectacle de la *dénonciation* (voir une note 28) apparaît de façon sous-jacente une vision mélancolique du pouvoir étatique panoptique. Un anachronisme produit d'une dérive autoritaire. Martel

explique que ce type de tentative de réguler internet de la part des gouvernements « révèle une impuissance et une ignorance des règles de gouvernance des technologies. » [22]

Il se réfère au fait que l'ordre industriel dépassé, sa persistance dans un quelconque récit est comme une confusion ou un fantôme. Parce que, en réalité, la modernité capitaliste a été déplacée par une nouvelle matrice informationnelle de surveillance omnisciente [23] Ce qui pousse à reconsidérer théoriquement des concepts politico-sociaux de l'État gendarme et d'une société de surveillance, vers une alternative intégrant les deux dans l'idée de « culture de la surveillance » et ainsi traiter de mieux comprendre l'univers de représentations que l'on a essayé d'affecter avec le *tracking prospectif-coercitif*.

La menace explicite « d'aller chercher » (et arrêter effectivement) ceux qui portent le non toléré, ne cesse d'être une nostalgie d'un commando central, qui dans les circonstances actuelles doit être lue comme expression simple de l'ordre de la propagande, des manifestes et des déclarations. Et le recours à un langage décomposé, en plein empire d'un univers digital (qui, comme l'indique Soshana Zuboff, fait que le modèle panoptique semble prosaïque) fait penser à une stratégie de contrôle de caractère effectif discutable. « Il n'y a pas de fuite/ d'échappatoire du *Big Other* » dit l'auteur, après avoir opposé la surveillance ancienne de l'État avec le nouvel écosystème digital fondé sur un modèle technologique d'extraction irrépressible de données [24]. C'est cette matrice du système social, à la fois temps vigilant et inéluctable, le risque principal de la société branchée, au-delà des intentions de l'autorité qui occupe des droits conjoncturels dans l'appareil Étatique.

### A la première personne

Cependant la ministre émet, met en garde. En donnant un caractère de normalité à un acte exagéré (le cas déjà mentionné de l'agent Chocobar), elle crée un temps social opportun pour la pratique punitive. La première personne du ministre met en orbite la politique peoplisée [25] dans un système politique polarisé, une économie médiatique concentrée et une culture journalistique uniformisée, dans ce que Harcourt nomme la « société d'exposition ».

Au-delà des alliances et des complicités des entreprises de médias, la méthode choisie par le gouvernement (publier des documents et des noms dans les réseaux sociaux) établit une concurrence informationnelle déséquilibrée avec les médias traditionnels, ce qui finit par stimuler une coopération (là où il pourrait y avoir de la résistance) et amplifie la portée de la coercition.

La diminution du temps pour la vérification de l'information augmente la possibilité que les journalistes négligent la controverse latente en matière de protection de données personnelles, le droit constitutionnel à une expression libre des tutelles morales, politiques ou judiciaires, la comparaison d'une expression répulsive à une menace de mort réelle et la révélation implicite que le gouvernement dispose d'une stratégie de surveillance politique, exécutée par des mécanismes bureaucratiques de réunion, stockage, analyse et manipulation de l'information sur les personnes procurées sans le consentement du public.

La banalisation de cette surveillance digitale et du lynchage médiatique se désagrège logiquement du réseau complexe d'imaginaires et de pratiques que, sur les pas de Charles Taylor, David Lyon qualifie de « culture de la surveillance (ou de la connectivité) ». La mise en scène répond à l'impératif de tout système de pouvoir : « c'est un dispositif destiné à produire des effets, dont ceux comparables avec les illusions que la machinerie théâtrale suscite » Georges Balandier [26] ; ou bien, par la manipulation de symboles dans un cadre cérémonial.

L'exhibition publique des responsables des menaces présumées est aussi l'affirmation de l'autorité qui prend des décisions concrètes dans un contexte à caractère exceptionnel. Comme le signale Laura Lacaze, « la légitimité des agences se renforce en affirmant que celles-ci possèdent certains attributs de détection anticipée » [27]. La

communication officielle des procédés policiersâ€”judiciaires à travers les réseaux sociaux (twitter) sans aucun doute attaque les droits de la vie privée, les re-distribuant [28]. Nous pourrions affirmer qu'il s'agit d'une tactique punitive de la doctrine du *naming and shaming* [Quand les autorités donnent au public les noms de ceux qui ont enfreint la loi ou les règles pour une activité particulière]. La voix officielle souligne qu'un tel phénomène mérite l'attention et qu'en plus c'est un sujet révoltant qui mérite des solutions exceptionnelles.

### Conclusions

L'État argentin a fait savoir qu'il dispose de mécanismes de surveillance officiels, et d'autres installés dans une « zone grise », à distance des contrôles républicains, judiciaires, parlementaires que requièrent les dispositifs policiers.

Avec le *tracking prospectif-coercitif* le gouvernement essaie une projection de *softpower* de type *Smart* sur le réseau ; proces/process [29] encadré dans un mécanisme supérieur d'association stratégique avec les grandes groupes de technologie de la communication. [30]

La surveillance/contrôle, comme nous avons vu, est la matrice même des technologies que soutient la socialité réticulaire [31] de seconde la modernité. Mais, en plus, les cas analysés rendent compte d'une économie de surveillance étatique afin d'obtenir une discipline sociale de type autoritaire.

Le tracking prospectif-coercitif se fonde sur l'extraction de données à travers des mécanismes ignorés par le public, en collaboration avec les *Big Tech* avec qui le gouvernement a passé des accords stratégiques.

L'existence de cette architecture de surveillance de réseaux sociaux, la constitution de l'appareil de coercition en initiateur du processus de poursuite pénale et qui, en même temps se dresse comme acteur punitif-moralisateur, en abordant à la première personne la communication des actions restrictives de la liberté des accusés, devrait activer des alarmes sur le fonctionnement de l'état de droit en Argentine.

Parce que, dans ce contexte, le parole à la première personne de l'autorité connecte l'univers en ligne avec celui des médias traditionnels (TV et journaux) où elle est validée et amplifiée. Et alors le récit en tant qu'exemple acquiert la forme de revanche politique. On pourrait risquer que la tactique employée a « moins la nécessité de nous réprimer que de nous angoïsser (...) d'administrer et organiser nos petites peurs », comme Gilles Deleuze le soutenait. [32]

Peut-être l'émergence d'un *tracking prospectif-coercitif* parle d'impuissance plutôt que de domination. Plus encore, en pleine deuxième modernité des réseaux digitaux dans laquelle l'État n'est déjà plus souverain, mais un protagoniste avec la capacité d'influer délimitée dans un réseau infini.

Les intentions dissuasives restreindront plus ou moins des stratégies discursives déterminées. Martel souligne que « par beaucoup d'aspects, Internet peut donner du pouvoir aux individus au lieu de les en priver » [33]. Parce que la citoyenneté vit dans Internet de manières soumises et aussi troublées. Il est probable que des stratégies poussées par une volonté de contrôle, perdent de leur vigueur dans quelques sphères culturelles du monde réticulaire d' autant que les agences de coercition ont avancé d'une manière inédite sur la liberté citoyens.

Jésus Martín-Barbero proposait aux alentours de 1987 de faire attention aux « conflits qu'articule la culture, les métissages qui la tissent et l'anachronisme qui la soutient et de la manière dans laquelle travaille l'hégémonie, et les résistances qu'elle mobilise, du sauvetage, donc, des manières d'appropriation et de réplique des classes subordonnées. » [34]

C'est espérer que les politiques officielles promeuvent, sans le vouloir, des réponses plus efficaces pour éviter des sanctions (camouflage social) et que s'affirment les imaginaires collectifs qui soutiennent que l'actuel gouvernement de *Cambiemos* souffre de spasmes autoritaires ou peu tolérants avec les voix dissonantes.

Et voilà qu'il se pourrait que l'avancée sur la liberté d'expression, l'homologation juridique d'injure avec menace, la consécration d'un régime d'exception basé sur des jugements moraux, finisse par entraîner dans le futur des conséquences juridiques réparatrices des droits.

Il y a une lumière au bout du tunnel, au fur et à mesure que le débat sort du cercle doré de l'académie et réussit à se glisser dans l'agenda publique. David Lyon, père de la réflexion sur les risques de la surveillance pour la démocratie, propose d'allumer une faible lumière avant de maudire dans les ténèbres : proposer un agenda politique pour imposer une éthique de la surveillance, au lieu de se livrer aux visions dans lesquelles la matrice technologique impose des déterminations insurmontables ou de se limiter à dénoncer la décomposition de la vie privée comme nous la connaissons jusqu'à présent.

**Diego Llumá\*** pour les [Cuadernos del CEL](#)

[Cuadernos del CEL](#), 2018, Vol. III, N° 5 Págs. 17-27. Un ISSN : 2469-150X

\***Diego Llumá** est enseignant et chercheur universitaire. Ex-Directeur National de Coopération Régionale et Internationale du Ministère de la Sécurité de la Nation. Il enseigne la « Coopération internationale » à l'Université Métropolitaine pour l'Éducation et le Travail et la « Géopolitique des réseaux et le capitalisme de surveillance » à l'Université Nationale de Saint Martin en Argentine. Diplômé en Sciences de la Communication Sociale (UBA). Il a suivi des masters sur la Défense Nationale et la Stratégie (l'Université Nationale de La Plata - centre d'Études pour la Nouvelle Majorité) ; de l'Institut de Hautes Études de l'Amérique Latine (l'Université de Paris III, de Sorbonne Nouvelle, France), de l'Institut Français de Géopolitique (l'Université de Paris VIII, de Seine-Saint Dennis, France). Il est *Visiting Fellow du Bulletin of the Atomic Scientists* (Chicago, USA) et de la [Fondation Journalistes de Europe](#) (Paris, France).

Traduit de l'espagnol pour [El Correo de la Diaspora](#) par : Estelle et Carlos Debiasi

[El Correo de la Diaspora](#). paris, le 14 mars 2018

[[Contrat Creative Commons](#)]

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une oeuvre de [www.elcorreo.eu.org](http://www.elcorreo.eu.org).

*Post-scriptum :*

*Cet article fait partie du Dossier : « [Plateformes, surveillance et postpolitique dans la cybersociété](#) ». [Cuadernos del CEL](#) UNE ANNÉE 3 - NUMÉRO 5*

---

[1] BULLRICH Patricia, Déclarations recueillies par [Ámbito Financiero](#), le 30 juillet 2016.

[2] « Ils ont arrêté deux twiteros pour menaces contre Macri », [Ámbito Financiero](#), le 30 juillet 2016. [Twitt de la Ministre Bullrich](#) du 17 novembre « ces menaces brutales sont immédiatement objet d'enquête ». « Le Ministère de Sécurité enquête sur une nouvelle menace contre

Mauricio Macri et sa fille Antonia », [Clarín](#), le 19 novembre 2017

[3] « *Naming and shaming* » dans la tradition de la criminologie anglo-saxonne. Le recours à la dénonciation publique avec une finalité punitive a été conceptualisé par une série de théories de la criminologie depuis le milieu du XXe siècle, en particulier le « *Labeling Theory* » (Théorie de l'étiquetage : Scheff 1966 ; Lemert 1974). Les différences entre l'usage « réintégratif » et « stigmatisant » ont été systématisés par le criminologue John BRAITHWAITE dans : « *Shame and modernity* », *The British Journal of Criminology* Vol. 33 n° 1 (1993) 1-18 ; et dans John BRAITHWAITE-Toni MAKKAI, « *Reintegrativeshaming and compliancewithregulatorystandards* », *Criminology* vol. 32 n° 3 (1994) 361. Aussi consulter : K.E. MOORE-J.B. STUEWIG-J.P. TANGNEY, « *Theeffect of stigmaon criminal offenders« functioning : à mediationalmodel longitudinal* », *Deviantbehavior* n° 37/2 (2016) 196-218.

[4] Le *tracking* se base sur un réseau physique et sur des dispositifs et des processus cyber. Cfr. « [Conferencia sobre Smart Cities y gobernabilidad democrática](#) », par le professeur Gabriel Périès dans CEL-UNSAM, le 20 décembre 2017

[5] [Frederic MARTEL](#), « *Smart, Enquête sur les internets* », Paris, Stock, 2014 ». Le Smart power que décrit Martel est « une combinaison de l'influence par la force (*hardpower*) et par l'amabilité (*softpower*) ». Aussi voir dans le même Dossier : Gabriel PÉRIÈS, « « [El espacio urbano objeto de la revolución cibernética. ¿Qué espacio para el e-ciudadano ?](#) », les Cahiers du CEL vol. III n° 5 (2018) 46-54.

[6] C'est la strate que Frédérique Douzet, maître de conférences à l'Institut Français de Géopolitique, qualifie comme « de l'information et de l'interaction sociale ». Cfr. « *Revue Herodote* » 1° et 2° des trimestres (2014), « *Cyberespace : enjeux Géopolitiques* », p.7.

[7] « ... comprendre la cybernétique nous permet de comprendre comment ce type d'interactivité que les ordinateurs proposent (qui travaillent avec le modèle cybernétique) repose sur le fait d'intégrer la personne dans les objectifs du système et de conserver l'information sur son activité. La culture des nouveaux moyens implique de vivre dans ce monde cybernétique de contrôle ou, au moins potentiellement contrôlable », David MARSHALL, *New Media Cultures*, Arnold Publishers/Oxford UniversityPress, 2004, 19

[8] Michel FOUCAULT, « Michel Foucault : Désormais, la sécurité est au-dessus des lois », interviewe par J.-P. Kaufmann, *Le Matin* n° 225 (1977) 15.

[9] [Délit d'opinion](#)

[10] Le « cas Luis Chocobar », policier local de la ville d'Avellaneda en périphérie de la Capitale Buenos Aires, qui a tué dans le dos un délinquant en fuite et qui après a été reçu par le président Mauricio Macri et défendu publiquement par les principales figures du gouvernement, explicite cette « nouvelle doctrine » qui consiste fondamentalement à promouvoir la liberté d'action des forces de l'ordre pour utiliser la force, même si elles sortent du cadre de la loi. À la fin de la présentation de cet article la Ministre Bullrich a affirmé : « la doctrine a changé, la police n'est pas coupable dans un affrontement » ; « que les juges fassent ce qu'ils veulent, nous comme politique publique nous allons aller vers la défense des policiers ».

[11] Raúl ZAFFARONI, « *El Enemigo en el Derecho Penal* », le Buenos Aires, Ediar, 2006, 22 ; « *La cuestión criminal* », Buenos Aires, Planeta, 2015, 19.

[12] Par rapport aux initiatives de contrôle biométrique et de vidéo - surveillance massive de l'espace public du gouvernement de Cristina Fernández de Kirchner voir Diego LLUMÁ, « [Cibersociedad Argentina. Control Biométrico y Videovigilancia. Controlar a los que controlan](#) », les Cahiers du CEL, 2016 vol. I n° 2 (2016) 6-15.

[13] « Apprendre la logique d'un *software* ou interpréter le fonctionnement d'un téléphone portable avec des dizaines de fonctions qui oblige l'utilisateur à s'adapter à l'interface et à s'acclimater à un environnement d'interaction. Ces processus d'adaptation technologique sont devenus banals de telle manière qu'ils sont devenus presque imperceptibles. En d'autres mots, l'environnement cybernétique finit par constituer un dispositif idéologique qui engloutit son utilisateur. De plus, le contrôle de l'utilisateur pendant le processus interactif est renforcé par les dispositifs de *tracking* qui enregistrent ses actions et ses mouvements », Jésus MARTÍN-BARBERO, « *De los medios a las mediaciones. Comunicación, cultura y hegemonía* », Barcelone, Gustavo Gili De l'édition, 1987.

[14] Dans le sens de la « *théologie politique* » de Carl Schmitt.

[15] « L'Intelligence criminelle, depuis un versant prospectif, est configurée comme un outil de management de l'information délictueuse pour la prise de décisions vitales visant à garantir la survie du système social. L'apogée de la culture de l'anticipation, essaie de donner des réponses à une nécessité fondée sur le degré élevé de l'incertitude qui caractérise la criminalité organisée », le M. GÓMEZ DE LIAÑO FONSECA HERRERO, « *Criminalidad organizada y medios extraordinarios de investigación* ». Madrid, Colex, 2004 ; Enric BAS, « *Inteligencia prospectiva para la seguridad pública : reflexiones metodológicas y propuestas* », *Inteligencia y Seguridad : Revista de análisis y prospectiva*, n° 1 (2006) 15-33.

[16] Gabriel PÉRIÈS-Pierre-Antoine CHARDEL, « [Excepcionalidad reticulada y mundialización de la coerción](#) », *Revista Persona* n° 84 (2010) [Traduction de Mónica Padró]. Ce texte est une version modifiée et approfondie d'un texte publié dans P.A. CHARDEL-G. ROCKHILL (dir), « Technologies de contrôle dans la mondialisation : enjeux politiques, éthiques et esthétiques », Paris, EditionsKimé, 2009. Pour citation de Carl Schmitt, voir « La théorie du partisan », Paris, Calmann-Lévy, 1972.

[17] Fredy RIVERA VÉLEZ (coord), « *Inteligencia estratégica y Prospectiva* », Quito, FLACSO/Sede l'Équateur, 2011, 226.

[18] Lille CAIMARI, « *Mientras la Ciudad Duerme. Pistoleros, policías y periodistas en Buenos Aires 1920-1945* », Buenos Aires, le XXIe Siècle, 2012, 22.

[19] Je me réfère à la genèse « du pouvoir de facto exterminateur basé sur le caractère exceptionnel », auquel Gabriel Périès fait référence dans son article publié dans [Daniel FEIERSTEIN](#) (comp), « *Terrorisme d'Etat et le Le génocide comme pratique sociale* », M tisPresses. Collection Imprescriptible, Genève, 2013

[20] David LYON, « *Surveillance Culture : Engagement, Exposure, and Ethics in Digital Modernity* », *International Journal of Communication* n° 11 (2017) 1-18.

[21] Je comprends par dissuasion la différence entre la conduite développée et celle qui a effectivement été choisie de mener comme solution instrumentale d'un pouvoir invasif.

[22] Frédéric MARTEL, op.cit, 390.

[23] Voir dans le même Dossier : Enzo GIRARDI, « [Géopolitique de l'intelligence artificielle. Le capitalisme de surveillance. démocraties algorithmiques et un horizon d'États techno colonisés](#) », *El Correo de la Diaspora*. Paris, le 11 mars 2018.

[24] Shoshana ZUBOFF, « [Big Other : Surveillance Capitalism and the Prospects of an Information Civilization](#) », *Journal of InformationTechnology* n° 30 (2015) 75-89

[25] Cfr. Joëlle DESTERBECQ, « peopolisation politique », Analyse en Belgique, France et Grande-Bretagne, Ed. De Boeck Supérieur, 2015 ; John STREET, « Celebrity Politicians : Culture and populaire Political Representation » *BJPIR-Political Studies Association*, vol. 6 (2004) 435-452

[26] Georges BALANDIER, « Le pouvoir sur scènes. De la représentation du pouvoir jusqu'au pouvoir de la représentation », 1980, Paris, Fayard (éd. augmentée en 1992, puis en 2006)

[27] Laura LACAZE, « *Vigilancia masiva de comunicaciones : Una (ciber) inquisición* », dans : ¿Nuevos paradigmas de vigilancia ? Miradas desde América Latina. D Memorias del IV Simposio Internacional Lavits, Buenos Aires. Fundación Vía Libre, 2017, 27-44.

[28] David LYON, op.cit.

[29] Voir dans le même Dossier : Gabriel PÉRIÈS, « [El espacio urbano objeto de la revolución cibernética. ¿Qué espacio para el e-ciudadano ?](#) », les Cahiers du CEL vol. III n° 5 (2018) 46-54.

[30] Voir Federico LLUMÁ, « [Gobierno \(político\) vs Gobernanza \(corporativa\)](#) », les Cahiers du CEL vol. III n° 5 (2018) 38-45. À propos des accords avec Facebook, Google, Amazon et la société de conseil McKinsey pour redessiner le cadre régulateur des communications cfr. [El Gobierno y Facebook aplicarán un plan de modernización del Estado](#) ; [El Gobierno probará la nube de Amazon para guardar bases de](#)



### [datos públicas](#)

[31] « (La) socialité technologiquement codifiée transforme les activités des personnes en phénomènes formels, gérables et manipulables, ce qui permet aux plateformes de diriger la socialité des routines quotidiennes des utilisateurs », José VAN DIJCK, « La cultura de la conectividad : Una historia crítica de las redes sociales », Buenos Aires, le XXIe Siècle, 2016, 18

[32] Gilles DELEUZE, « Dialogue avec Claire Parnet », Paris, Flammarion, 1996, 76.

[33] David LYON, op cit.

[34] Jésus MARTÍN-BARBERO, « *De los medios a las mediaciones. Comunicación, cultura y hegemonía* », Barcelona, Editorial Gustavo Gili, 1987, 240.